

FICHE DE CALCUL pour la reprise anticipée des résultats						
Budget Primitif 2010 - Marché d'Intérêt National						
Fonctionnement		2009	Investissement		2009	
Recettes réalisées		625 290,41	Recettes réalisées			27 197,63
Dépenses réalisées		375 384,80	Dépenses réalisées			0,00
Excédent 2009		249 905,61	Excédent 2009			27 197,63
Déficit reporté		2 244,79	Excédent reporté			199 093,69
Excédent cumulé provisoire 2009		247 660,82	Excédent cumulé provisoire 2009			226 291,32
Restes à réaliser au 31/12/2009		0,00	Restes à réaliser au 31/12/2009			0,00
Reprise anticipée de résultats au BP 2010		247 660,82	Reprise anticipée de résultats au BP 2010			226 291,32

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	A	G	G-A
		375 384,80	625 290,41	249 905,61
		B	H	H-B
			27 197,63	27 197,63

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Reports en section d'exploitation (002)	C	I
	Reports en section d'investissement (001)	D	J
		2 244,79	199 093,69

(si déficit) (si excédent)

=

DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
P= A+B+C+D	Q=G+H+I+J	=Q-P
TOTAL (réalisations + reports)	377 629,59 851 581,73	473 952,14

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1(2)	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	=K+L

RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
	Section d'investissement	=A+C+E 377 629,59	=G+I+K 625 290,41	247 660,82
		=B+D+I F	=H+J+L 226 291,32	226 291,32
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+ E+F 377 629,59	=G+H+I+J+K+L 851 581,73	473 952,14

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).